

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.058

L'An deux Mille Treize, le 15 février, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 février 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 8 février 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. DENIS, Mme DOUMECQ, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. LABIA  
M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU  
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO  
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN  
M. MEGLIO représenté par M. GIRAUD  
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE  
M. PAVON représenté par M. BESSON  
Mme SERRE représentée par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 31

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Exercice d'un mandat spécial pour participer à l'atelier "L'urbanisme commercial".

RAPPORTEUR : Mme DAUZIDOU

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal RÉVOLAT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, aux permis de construire, de démolir, d'aménager, en vue de participer le vendredi 29 mars 2013, à PARIS, à l'atelier "L'urbanisme commercial", dédié plus particulièrement aux outils des collectivités pour équilibrer l'offre commerciale sur leur territoire. Cet atelier est organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés, en partenariat avec la Caisse des Dépôts.

Le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement se fera sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

- de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal RÉVOLAT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, aux permis de construire, de démolir, d'aménager, en vue de participer le vendredi 29 mars 2013 à PARIS à l'atelier "L'urbanisme commercial", dédié plus particulièrement aux outils des collectivités pour équilibrer l'offre commerciale sur leur territoire. Cet atelier est organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés, en partenariat avec la Caisse des Dépôts.

-d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement (départ le jeudi 28 mars 2013 et retour le vendredi 29 mars 2013) sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération votée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 19 février 2013

Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD